



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MUTATIONS 2026 DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

BO Spécial n°5 du 31 octobre 2024

Lignes directrices de gestion académique
Circulaire académique du 9 mars 2026

Les lignes directrices académique, déclinaison des lignes directrices nationale, déterminent les orientations générales de la politique de mobilité. Dans l'académie, le mouvement des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale s'articule autour de différents principes : transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en compte des priorités légales de mutation, recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats.

FORMULATION DE LA DEMANDE

Exclusivement par l'outil de gestion I-Prof rubrique SIAM

LES VŒUX

Mouvement intra-académique : 20 vœux possibles

Mouvement spécifique académique : vœux inclus dans les 20 vœux possibles (en premier rang).

CONSEILS ET AIDE PERSONNALISÉS

Cellule « INFO MOBILITÉ » : Ouverture du service académique d'aide et de conseil personnalisé au 05 57 57 35 50

Site internet académique :

<https://www.ac-bordeaux.fr/mouvement-intra-academique-dans-l-academie-de-bordeaux-121856>

Nouveauté : mise en place d'un agent conversationnel disponible 24h/24, 7j/7 sur le site internet

CRITÈRES DE CLASSEMENT ET ÉLÉMENTS DE BARÈME

📌 Demandes liées à la situation familiale

(Rapprochement de conjoints, années dites de séparations professionnelle, bonification pour enfant, mutation simultanée entre conjoint, autorité parentale conjointe) ;

📌 Demandes liées à la situation personnelle

(Handicap/médical/social, mutation simultanée non bonifiée) ;

📌 Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel

(Échelon, ancienneté de poste, bonification dans le cadre de fonction exercée dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire, bonification pour les stagiaires, bonifications en qualité de TZR, situation de réintégration à divers titres) ;

📌 Bonifications liées au caractère répété de la demande

(Vœu préférentiel)

PERSONNELS CONCERNES PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Ces personnels doivent participer obligatoirement à la phase intra-académique du mouvement.
Il s'agit d'une priorité absolue de l'académie.

DÉMARCHES COLIBRIS

➔ Déposer un recours pour le mouvement INTRA

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

- DU 17 MARS (10H) AU 30 MARS 2026 (12H)**
Formulation des vœux
- LE 31 MARS 2026**
Téléchargement par les participants des confirmations individuelles de mutation sur SIAM
- LE 3 AVRIL 2026**
Retour à la DPE des confirmations de mutation avec les pièces justificatives
- LE 3 AVRIL 2026**
Date limite de réception des dossiers au titre du handicap et situations médicales/sociales auprès de la DPE
- DU 7 AVRIL AU 6 MAI 2026**
Traitement et contrôle par la DPE
- DU 7 AU 22 MAI 2026**
Affichage des barèmes retenus sur SIAM
- JUSQU'AU 20 MAI 2026**
Contestation possible des barèmes par les candidats
- LE 12 JUIN 2026**
Résultats du mouvement

